

PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de
Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ info@polysesouvient.ca ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ A/S 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

Communiqué de presse

Engagements électoraux

Tous les partis à l'Assemblée nationale s'engagent à appliquer la Loi sur l'immatriculation des armes à feu dès son entrée en vigueur

Montréal, 27 septembre 2018 – En perspective des élections provinciales du 1^{er} octobre prochain, le collectif PolySeSouvient tient à informer les électeurs soucieux de sécurité publique au sujet de différentes positions des partis politiques sur la question du contrôle des armes en fonction d'un questionnaire envoyé aux partis.

« Compte tenu des récentes tragédies commises à l'aide d'armes à feu au Québec et ailleurs, de même que l'augmentation généralisée des crimes et des homicides impliquant des armes à feu, les Québécois sont en droit d'être préoccupés par les engagements des partis quant à l'affaiblissement ou au renforcement du contrôle des armes à feu sur leur territoire, » affirme Nathalie Provost, survivante du massacre à l'École Polytechnique de Montréal.

Loi sur l'immatriculation des armes à feu

« Face aux menaces de boycottage de l'immatriculation des armes lancées par des militants pro-armes, il importe pour le prochain gouvernement de demeurer ferme quant à la primauté de l'Assemblée nationale en tant que législateur. En effet, il serait scandaleux pour un gouvernement de reculer sur la mise en œuvre d'une loi de sécurité publique à cause des doléances venant de groupes qui défendent leurs propres intérêts ou des idéologies pro-armes, » ajoute Heidi Rathjen, diplômée de Poly et coordonnatrice de PolySeSouvient.

« Heureusement, tous les partis ayant des sièges à l'Assemblée nationale s'engagent à déployer les efforts nécessaires pour appliquer la loi dès son entrée en vigueur fin février prochain. Après tout, les propriétaires auront eu une année complète pour enregistrer leurs armes, les pénalités sont monétaires et non criminelles et, surtout, il s'agit d'une mesure de sécurité publique qui cherche à protéger l'ensemble de la population. »

Le 9 juin 2016, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 64 avec une majorité écrasante (99 contre 8). D'après l'ensemble des experts en sécurité et en santé publique ayant témoigné lors de la commission parlementaire, l'utilité du registre n'est plus en doute, notamment grâce à ses multiples bienfaits pour la sécurité publique. De plus, l'appui des Québécois pour cette mesure est demeuré majoritaire à travers les années. Or, plusieurs groupes pro-armes continuent de s'opposer à la Loi sur l'immatriculation des armes à



[feu](#), faisant même [appel au boycott](#) de l'enregistrement obligatoire des armes présentement en circulation.

Le **Parti conservateur du Québec**, le **Nouveau parti démocratique du Québec** et le **Parti vert du Québec** n'ont pas répondu au questionnaire de PolySeSouvient.

Or, dans sa [plateforme électorale](#), le **Parti conservateur du Québec** promet d'abroger la loi sur l'immatriculation, en plus de contenir des arguments similaires à ceux issus des groupes pro-armes. En fait, selon [certains reportages médiatiques](#), il y aurait environ une dizaine de militants pro-armes parmi les candidats de ce parti dont **Guy Morin**, leader de « [Tous contre un registre québécois des armes à feu](#) » pendant la lutte politique menant à l'adoption de la loi.



[Processus d'octroi de permis de possession et d'acquisition](#)

En général, les partis s'engagent à améliorer le processus de vérification et d'enquête réalisé en lien avec les demandes de permis de possession.

« *Pour les victimes du massacre à la Mosquée du Québec, il est déjà trop tard,* » dit **Boufeldja Benabdallah**, **président du Centre culturel islamique du Québec** et **porte-parole des familles**. « *Or, les survivants et les familles des victimes tiennent à ce que le gouvernement tire des leçons de cette tragédie et qu'il renforce le processus d'octroi de permis afin qu'il n'y ait pas de prochain Alexandre Bissonnette qui soit autorisé à posséder des armes à feu. Il ne persiste aucun doute que dans son cas, le système a massivement failli à sa tâche de protéger le public. On peut et on doit faire mieux.* »

Un récent [reportage d'enquête](#) dans **le Devoir** a révélé la facilité alarmante avec laquelle un individu peut obtenir un permis de possession et d'acquisition (PPA) au Québec. En effet, [aucune vérification des antécédents n'est effectuée](#) lorsque le candidat nie avoir eu des épisodes suicidaires ou dépressifs, tout comme l'a fait Alexandre Bissonnette bien qu'il ait été traité pour des troubles mentaux.

Pour ce qui est du **Parti conservateur du Québec (PCQ)**, sa [plateforme](#) promet entre autres d'abroger la **Loi Anastasia**, soit la loi qui a été adoptée suite à la tuerie au **Collège Dawson** (2006) et qui permet aux professionnels de la santé de signaler aux autorités policières tout comportement d'un propriétaire d'armes susceptible de compromettre sa sécurité ou celle d'autrui.

[Interdiction fédérale des armes d'assaut](#)

C'est surtout au niveau de l'appui pour une interdiction au fédéral [des armes de type militaire semi-automatiques](#) (communément nommées « armes d'assaut ») que les partis se distinguent. Alors que le **Parti québécois** et **Québec solidaire** se disent d'accord pour faire pression sur **Ottawa** afin que le gouvernement fédéral interdise la possession privée des armes d'assaut, le **Parti libéral du Québec** et la **Coalition Avenir Québec** avancent des positions plus nuancées.

En somme, le **PLQ** se limite à répondre qu'il est « favorable au contrôle serré de ce type d'armes », pendant que la **CAQ** prétend que « la possession d'armes d'assaut est déjà interdite au Canada » (soit la position couramment avancée par le lobby pro-armes qui ne considère que les armes automatiques - interdites au Canada depuis 1951 - comme étant des « armes d'assaut »).

En même temps, la **CAQ** mentionne son intention de « collaborer avec le gouvernement fédéral » dans le cadre de sa révision de « la codification des armes » et, ce, en vue « d'améliorer la sécurité du public ». Par ailleurs, seule la **CAQ** aborde la question spécifique de certains accessoires militaires, comme les chargeurs, soulignant que leur utilisation peut engendrer « d'importants défis de sécurité. Un gouvernement de la CAQ entend se pencher sur cette problématique, en collaboration avec le gouvernement fédéral. »

« Nous en déduisons que le Parti libéral demeure favorable à la possession privée des armes d'assaut semi-automatiques, alors que la position de la CAQ reste encore à déterminer, » commente **Meaghan Hennegan**, survivante de la tuerie au Collège Dawson.

Elle poursuit : « Il est presque inconcevable que les armes utilisées dans le cadre des tueries à l'École Polytechnique, au Collège Dawson, lors de la soirée électorale du PQ en 2012 et à la Mosquée de Québec demeurent légales. En fait, pratiquement toutes les armes utilisées dans le cadre des tueries de masse aux États-Unis sont légales pour possession privée au Canada! Nous avons urgemment besoin de l'aide du gouvernement du Québec pour convaincre le gouvernement fédéral de tenir tête au lobby des armes et interdire les armes d'assaut une fois pour toutes. Malheureusement, tout indique que nous ne pourrions pas compter sur un gouvernement libéral pour nous aider en ce sens. »

Sommaire

Dans l'ensemble, la sécurité publique ressort gagnante au travers des positions des partis présents à l'Assemblée nationale, ces derniers étant tous favorables à l'application définitive de la loi sur l'immatriculation des armes de même qu'à l'amélioration des procédures d'octroi de permis. Pour ce qui est de l'accessibilité des armes d'assaut, seuls le **Parti québécois** et **Québec solidaire** prévoient appuyer leur interdiction au niveau fédéral, alors que le **Parti libéral** souhaite un « contrôle serré » et que la **Coalition Avenir Québec** entend « collaborer avec le gouvernement fédéral » dans une perspective de sécurité publique.

Enfin, « en ce qui concerne le Parti conservateur du Québec, il est clair que, tout comme son homologue au fédéral, c'est le parti privilégié du lobby des armes. L'ensemble de ses propositions cherchent ou bien à affaiblir ou bien à éliminer les contrôles sur les armes à feu, et ses arguments ne sont qu'une copie conforme de ceux des groupes pro-armes, » conclut **madame Rathjen**.



Informations et entrevues:

- Heidi Rathjen : 514-816-7818 (contact initial par texto plus pratique)
- Nathalie Provost : 514-796-0142
- Boufeldja Benabdallah : 418-454-7526
- Louise de Sousa, mère d'Anastasia (par téléphone seulement) : 514-942-7399
- Meagan Hennegan (avant 15h30) : 514-587-3404

ANNEXE : POSITION DES PARTIS SUR LE CONTRÔLE DES ARMES

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

En avril 2012, le **gouvernement libéral** a entamé un [recours juridique](#) pour récupérer les données québécoises du registre fédéral. Malgré la défaite du Québec devant la Cour suprême (4 contre 5), le **gouvernement libéral s'est engagé à instaurer son propre registre provincial** des armes d'épaule. En juin 2016, il [adopte le projet de loi 64](#), « Loi sur l'immatriculation des armes à feu ». La loi entre en vigueur le [29 janvier 2019](#).

[Réponse du PLQ au questionnaire de PolySeSouvient :](#)

- **[Mise en œuvre de l'immatriculation des armes d'épaule:]** « *Nous appliquerons les dispositions législatives concernant les amendes imposées aux personnes qui n'auraient pas enregistré leurs armes à feu dans le délai requis par la loi. Nous avons réalisé une campagne d'information afin de sensibiliser la population à leurs nouvelles obligations en cette matière et avons intensifié nos efforts pour la période de chasse.* »
- **[Processus d'octroi de permis de possession et d'acquisition:]** « *La Loi sur l'immatriculation des armes à feu s'inscrit dans un contexte de prévention. Cette loi fait partie des outils utilisés pour les interventions policières, mais aussi dans la prévention du suicide ou lors d'une situation de violence familiale. Nous sommes favorables à une amélioration en continu du processus de vérification et d'enquête effectué lors d'une demande de permis. La prévention est au cœur des interventions en lien avec cette Loi et nous avons intensifié nos efforts dans le cadre de diverses activités de sensibilisation.* »
- **[Interdiction fédérale des armes d'assaut:]** « *Notre collaboration avec le Fédéral a toujours été excellente dans ce dossier et nous avons toujours mis de l'avant l'importance qu'il y ait une loi fédérale qui encadre la vérification de la validité des permis de port d'armes. En ce sens, nous sommes favorables au contrôle serré de ce type d'armes.* »

PARTI QUÉBÉCOIS

À la fin 2011, le **Parti québécois joint sa voix à celle des proches de victimes** pour demander au gouvernement libéral d'entamer un recours juridique visant à préserver les données québécoises du registre fédéral. En février 2013, le **gouvernement péquiste** dépose le [projet de loi 20](#) en vue d'instaurer un mécanisme d'immatriculation qui puisse récupérer les données québécoises du registre fédéral. En tant qu'Opposition officielle (2016) à l'Assemblée nationale, le **Parti québécois** appuie vigoureusement le projet de loi 64, et son représentant à la [Commission parlementaire, Stéphane Bergeron](#), pousse pour des améliorations et pose des questions pertinentes. Tous les **députés péquistes** votent en faveur du projet de loi 64.

Réponses du PQ au questionnaire de PolySeSouvient :

- **[Mise en œuvre de l'immatriculation des armes d'épaule :]** « *Au Parti Québécois, nous appuyons sans réticence le nouveau registre des armes à feu. Nous voulons que la majorité des armes y soient enregistrées d'ici la date limite. Nous considérons par ailleurs que les efforts de sensibilisation et d'incitation à l'inscription des armes n'ont pas été suffisants jusqu'à maintenant. Une fois au pouvoir, nous allons mettre en œuvre une stratégie de communication pour inciter les gens à enregistrer leurs armes. Notre principal objectif est que toutes les armes soient enregistrées le plus rapidement possible et nous ferons tous les efforts nécessaires pour l'atteindre.* »
- **[Processus d'octroi de permis de possession et d'acquisition:]** « *Un gouvernement du Parti Québécois sera ouvert à améliorer le processus d'octroi de permis de possession, dans l'optique d'éviter que des gens instables psychologiquement possèdent légalement des armes. Nous croyons, aussi, qu'une réglementation plus préventive pourrait être appliquée pour régir les magasins où se vendent les armes.* »
- **[Interdiction fédérale des armes d'assaut:]** « *La vente d'armes d'assaut destinées au combat (et non à la chasse) et la pratique de tir sur cibles humaines sont deux enjeux qui mériteront une réflexion particulière lorsque nous serons élus. Effectivement, un gouvernement du Parti Québécois sera ouvert à appuyer de telles démarches, dans le but de proscrire des armes qui ne sont pas destinées à la pratique de la chasse.* »

COALITION AVENIR QUÉBEC

En tant que parti d'opposition à l'Assemblée nationale (2016), la **Coalition Avenir Québec** a permis un vote libre sur le projet de loi 64. Dans l'ensemble, une majorité des **députés de la CAQ** ont voté en faveur, y compris son chef **François Legault**, avec [huit votes contre](#).

Réponses de la CAQ au questionnaire de PolySeSouvient (avec [cet addendum](#)):

- **[Mise en œuvre de l'immatriculation des armes d'épaule :]** « *La Coalition Avenir Québec suit le dossier de près pour s'assurer que le gouvernement libéral respecte les coûts initiaux. Le gouvernement a également le devoir de faire respecter la loi qui s'appliquera définitivement en février 2019.* »
- **[Processus d'octroi de permis de possession et d'acquisition:]** « *La Coalition Avenir Québec est ouverte à étudier toutes les mesures en vue d'améliorer la sécurité entourant le processus d'octroi de permis par la Sûreté du Québec. Tout en respectant les compétences fédérales, on doit s'assurer de mieux encadrer la recherche des antécédents pour éviter des tragédies.* »
- **[Interdiction fédérale des armes d'assaut:]** « *La possession d'armes d'assaut est déjà interdite au Canada. Nous allons continuer de travailler avec le gouvernement fédéral afin d'améliorer la sécurité reliée aux armes à feu.* » [Addendum :] « *Votre question touchait à la possession privée de certaines armes semi-automatiques que vous décrivez comme des versions civiles d'armes militaires. Il est possible de posséder légalement des armes semi-automatiques à des fins récréatives. Selon notre compréhension des règles en vigueur, les armes d'assaut sont par définition des armes automatiques. Le gouvernement fédéral est présentement à réviser la codification des armes. Nous réitérons notre intention de collaborer avec le gouvernement fédéral dans ses travaux, afin d'améliorer la sécurité du public. Par ailleurs, nous sommes conscients que la vente de certains accessoires, comme des chargeurs, de même l'utilisation qui peut ensuite en être faite, engendrent d'importants défis de sécurité. Un gouvernement de la CAQ entend se pencher sur cette problématique, en collaboration avec le gouvernement fédéral.*

QUÉBEC SOLIDAIRE

À la fin 2011, le **Québec solidaire** joint sa voix à celle des proches de victimes pour demander au gouvernement libéral d'entamer un recours juridique visant à préserver les données québécoises du registre fédéral. En tant que parti d'opposition à l'Assemblée nationale en 2016, **Québec Solidaire** appuie vigoureusement le projet de loi 64 et sa représentante à la **Commission parlementaire**, **Manon Massé**, pousse pour des améliorations et pose beaucoup de questions pertinentes. Les trois **députés de QS** votent en faveur du projet de loi 64.

Réponses de QS au questionnaire de PolySeSouvient :

- **[Mise en œuvre de l'immatriculation des armes d'épaule :]** « La députation de Québec solidaire a appuyé fermement la loi québécoise sur l'immatriculation des armes à feu. Comme vous le savez, notre députée Manon Massé a participé aux travaux parlementaires du projet de loi afin de plaider pour un cadre légal strict et cohérent en cette matière. *Québec solidaire poursuivra dans la même lignée, en s'assurant que cette loi soit mise en œuvre efficacement.* »
- **[Processus d'octroi de permis de possession et d'acquisition:]** « Nous n'avons pas de position précise sur cette question. Cependant, *Québec solidaire a toujours favorisé l'action préventive de l'État en regard de la justice et des activités criminelles.* »
- **[Interdiction fédérale des armes d'assaut:]** « *Québec solidaire appuie l'interdiction des armes d'assaut mentionnées dans votre question. S'il est porté au pouvoir, notre parti s'efforcera de convaincre le gouvernement fédéral d'adopter des mesures en ce sens. Si le gouvernement fédéral ne souhaite pas aller dans cette direction, nous évaluerons toutes les possibilités qui s'offrent au Québec pour retirer ce type d'armes à feu de la circulation.* »

PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC

La **plateforme du Parti conservateur du Québec** inclut une section sur le contrôle des armes qui se lit ainsi : « Le **Parti conservateur du Québec** *abrogera la Loi sur l'immatriculation des armes à feu, qui ne fait que pénaliser les honnêtes propriétaires d'armes à feu tout en ne faisant rien d'utile pour combattre le crime, car les criminels continueront tout simplement à ne pas enregistrer leurs armes. ... La «Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports» sera abrogée.* Les critères permettant d'offrir les cours CCSMAF, CCSMAFAR et ICAF seront assouplis, afin de permettre à tout organisme ayant les compétences et les capacités requises d'offrir ces formations. *Les «Lignes directrices relatives à la conception et à la construction des champs de tir» émises par la GRC s'appliqueront dorénavant dans leur intégrité, sans ajouts du Gouvernement du Québec.* Enfin, le Parti conservateur du Québec prévoit *éliminer toutes les exigences réglementaires plus contraignantes ou onéreuses du Contrôleur des armes à feu du Québec qui n'existent pas ailleurs au Canada en matière de réglementation des armes à feu, rejoignant ainsi toutes les autres provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.* »

Réponses du PCQ au questionnaire de PolySeSouvient :

(N'a pas répondu au questionnaire)